

Prix de la Fondation MUTAC – 5^{ème} édition

L'ISOLEMENT DES PERSONNES AGÉES EN FRANCE

CAHIER DES CHARGES

La Fondation MUTAC, créée en 2013, s'inspire de l'objet du membre fondateur : la solidarité envers les familles endeuillées.

Dès son origine, la mutuelle fondatrice MUTAC a invoqué le lien intergénérationnel pour déterminer l'action de sa Fondation contre l'isolement des personnes âgées et ses conséquences sur leur santé. Au cours de ses premières années, la Fondation MUTAC a exploré la notion d'isolement et son expression concrète dans la vie. Pour se faire, elle a apporté son soutien à la réalisation d'études médico-sociales et au maintien puis au développement d'initiatives locales.

Elle a donc récompensé des **initiatives innovantes, concrètes et de qualité d'associations, d'organismes solidaires de l'économie sociale, de sociétés coopératives à l'échelle d'un département.**

À ce titre, elle a lancé, en 2015, 2016, 2018 et 2019, les Prix de la Fondation MUTAC. Des associations ont reçu une dotation de 5 000 euros chacune pour leur action menée localement sur un public isolé, géographiquement mais également socialement.

En 2020, le contexte pandémique renforce la place de la Fondation MUTAC auprès des acteurs du quotidien qui luttent contre l'isolement des personnes âgées.

C'est pourquoi, cette année, la Fondation MUTAC maintient plus que jamais son engagement solidaire auprès des structures luttant contre l'isolement des personnes âgées avec les Prix de la Fondation MUTAC. À l'instar de 2019, un Prix sera remis par thématique, les candidats doivent se positionner sur une seule thématique.

OBJECTIFS

Promouvoir et valoriser les initiatives locales des organismes qui luttent contre l'isolement des personnes âgées par l'intermédiaire d'actions.

THÉMATIQUES

La Fondation MUTAC souhaite que les actions innovantes s'articulent autour des quatre thématiques définies ci-dessous :

- Lutter contre l'isolement en période de confinement** par la mise en place d'actions innovantes à destination des personnes âgées ;
- Aider au partage** en favorisant les espaces de regroupement pour les personnes âgées (convivialité, loisir, etc.) ;
- Aider à la communication via les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ou via la maîtrise de nouvelles technologies** pour favoriser la découverte de nouvelles technologies ou nouveaux services.
- Accompagner les changements de vie/la transition des ruptures de vie.** Ce thème entend valoriser toutes les actions facilitant le passage d'une situation à une autre (départ à la retraite, accompagnement à perte d'autonomie...).

NB : un projet ne peut répondre qu'à une seule thématique.

BÉNÉFICIAIRES DES PRIX DE LA FONDATION MUTAC

Cet appel à candidatures s'adresse à des associations locales, des organismes solidaires de l'économie sociale, des sociétés coopératives, d'une durée de vie d'au moins trois ans et à l'origine d'une initiative reproductible ailleurs.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Les critères de sélection des candidatures :

- Le caractère innovant de l'action réalisée ;
- Les résultats et impacts de cette action sur l'isolement des personnes âgées (critère non applicable à la thématique n°1) ;
- Le potentiel de reproductibilité et de généralisation ;
- Le projet associatif de la structure ;
- La valorisation de l'action réalisée (communication, publication).

CALENDRIER PROVISOIRE

Étape 1	Diffusion du cahier des charges	11 mai 2020
Étape 2	Réception des dossiers de candidature	30 août 2020
Étape 3	Instruction des candidatures	Du 31 août au 7 septembre 2020
Étape 4	Examen des dossiers de candidature par un jury ad hoc	Du 8 septembre au 8 octobre 2020
Étape 5	Sélection des lauréats lors du comité de gestion de la Fondation MUTAC	9 octobre 2020

MODALITÉS DE RÉPONSE À L'APPEL À PROJETS

Un dossier de candidature est à renvoyer dûment rempli, **par mail exclusivement**, à l'adresse suivante : contact@fondationMUTAC.org avant le 30 août 2020 à minuit, accompagné des pièces annexes suivantes (en format PDF) :

- Les statuts ;
- La photocopie de la parution au Journal Officiel ;
- Les noms et prénoms des membres du conseil d'administration de la structure ;
- Les comptes d'exploitation et les bilans des deux dernières années ;
- Les procès-verbaux des deux dernières assemblées générales pour les associations.

Les informations et **dossiers à télécharger sont disponibles** sur le site internet de la Fondation MUTAC : <http://www.fondationMUTAC.org/>

DATE LIMITE D'ENVOI : 30 août 2020 à minuit

PAR MAIL à contact@fondationMUTAC.org

Contact au 01 40 43 23 71 ou par e-mail : riis@fondationdelavenir.org

*Tous les dossiers enregistrés feront l'objet
d'un accusé de réception par e-mail sous huitaine.*